



## Réduction de la rémunération variable

Par **miji**, le **22/03/2012** à **15:14**

Bonjour,  
dans mon contrat initial, j'ai une rémunération variable de 5% en fonction de la réalisation d'objectifs. Depuis 3 ans, cette rémunération est passée de 5% à 10%. Aujourd'hui, mon employeur veut revenir sur la base contractuelle de 5% et donc me réduire cette partie variable. En a-t-il le droit d'autant que sur mon bulletin de salaire, elle est marquée comme "prime annuelle"?  
Merci d'avance de vos remarques.

Par **pat76**, le **22/03/2012** à **19:12**

Bonjour

Vous aviez signé un avenant au contrat concernant la modification de la partie variable?